

## A l'international

Du **18 au 24 août** se tenait le premier **festival culturel Mondial de Taekwondo** à Gangwon en Corée du Sud dans la province de Chuncheon. Le premier jour, un spectacle grandiose a eu lieu avec l'équipe de démonstration de Corée. L'évènement regroupait divers compétiteurs qui se sont affrontés en technique comme en combat. Du fait d'une vague de chaleur, la compétition pousés en extérieur a dû être reportée en soirée. Un arbitre international français - **Ibrahima Dia** - a participé à cette compétition aux traits futuristes.



Cet événement a permis de réitérer, pour la seconde fois, les « Octagon diamond Games » sur des aires bordées par des structures gonflables formant un mur.



L'intérêt de ce format est d'associer les combats à des tableaux et rediffusions faisant ressembler le match à un jeu vidéo. Des équipes de 2 athlètes se sont opposées en appliquant des règles ayant subi de légères modifications. Ces changements incluent le fait d'attaquer l'adversaire en prenant appui sur le mur entourant l'aire de combat. Cela donne l'opportunité de faire des sauts pour aller marquer au PSS et de scorer 1 à 2 points supplémentaires.



Photos non libres de droit – WT press

Le Liban a organisé l'**open international de Beyrouth** à Naufal du **11 au 12 septembre**. Cette compétition concernait les catégories cadets, juniors et seniors. **Christine Bich Chieu Nguyen** représentait la France à cet évènement.



Photo non libre de droit – Fédération Libanaise de Taekwondo

Les athlètes de **Para Taekwondo** ont enchaîné les compétitions à **Vera Cruz** (Mexique) où se déroulaient successivement le **Grand Prix Para**, du **19 au 20 septembre**, puis les **championnats du monde de Para Taekwondo**, du **21 au 24 septembre**. 4 athlètes français étaient sur place et deux arbitres internationaux représentaient eux aussi la France.



En effet, **Serge Sembona** et **Christine Bich Chieu Nguyen** ont pris part à cette étape qui s'inscrit dans leur parcours de sélection pour officier à Paris 2024. Les arbitres travaillaient sous la supervision de Mohamed Argoubi et Chakir Chelbat. Serge a participé aux finales en tant qu'arbitre central et Christine a été reconnue meilleure arbitre lors de cette compétition.



Merci à Serge pour les photos transmises.

## A l'international

Sur cette même période, du **23 au 24 septembre**, **Inprasith Phomphakdy** représentait la France à l'**open de Serbie et trophée de Galeb à Belgrade (G1/E1)**. Cette année, la Serbie célébrait les 20 ans d'existence de ce trophée qui a réuni plus de 800 participants (compétiteurs, coaches et arbitres confondus).

Les délégués techniques Iliya Dimitrov et Ksenija Levai ont supervisé cet évènement. Lors de cette compétition, les catégories cadets, juniors et seniors se sont rencontrés sur 6 aires de façon à engranger jusqu'à 10 points de ranking.



Photo non libre de droit – Presse : @tanyasubotic

## Grand Prix Série - Paris 2023

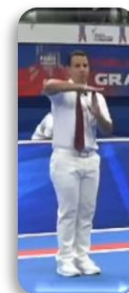
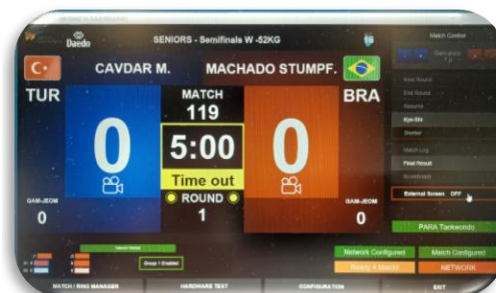
A quelques jours de la reprise sportive s'est tenu pour la seconde fois le **Grand Prix Série de Paris à Levallois-Perret**. Les organisateurs avaient fait appel à de nombreux **volontaires** pour que cet évènement soit une réussite. Ceux-ci étaient répartis en plusieurs groupes managés par divers intervenants : Philippe Casolari, Frédéric Adragna, Engelbert Agboton, Adolphe Yao...

Les missions remplies par ces bénévoles étaient diverses allant de la récupération des plastrons et casques électroniques, à leur nettoyage, leur recyclage vers la zone d'équipement des athlètes, l'enregistrement des matchs pour assurer le recours vidéo lors des combats, la gestion du logiciel Daedo® (chronométrage, ajout ou retrait de points, ajout des pénalités...).



Merci à Philippe Casolari pour les photos transmises

Tout d'abord, le **mercredi 30 septembre**, les athlètes de Para Taekwondo ont ouvert les hostilités pour aller chercher leur quota pour les JO.



Les différences existantes dans les règles appliquées en Para Taekwondo, nécessitent une adaptation du logiciel utilisé par l'opérateur.

Les matchs durent 5 minutes et peuvent être arrêtés par les coaches à raison d'une fois pour chaque compétiteur. L'écart de points maximal avant arrêt du combat est de 30 points (point Gap). Les compétiteurs ne peuvent donner de coups de pied qu'au niveau du plastron. Les coups de poing ne sont pas interdits mais ne sont pas scorés.

On distingue trois coups de pied. Le coup de pied direct au plastron qui vaut 2 points, le turning kick (dwitt tchagui) qui nécessite 1 point additionnel et le spinning kick (mondolyo tchagui, tuyaudora bandal tchagui) qui correspond à 2 points techniques additionnels.

Il est donc nécessaire d'avoir une iconographie adaptée vis à vis de ces coups de pieds. Pour les coups de pieds retournés, ce sont les juges qui appuient sur les manettes pour valider les points additionnels. En cas d'erreur la procédure reste la même : les juges se lèvent pour signaler à l'arbitre central qu'il faut ajouter 1 à 2 points et l'opérateur utilisera le tableau de score pour corriger le résultat.



En cas d'égalité, un golden round d'une minute départagera les deux athlètes. Le gagnant sera celui qui aura scoré deux points en premier.

Merci à Maud Baylou pour les photos transmises



## Grand Prix Série - Paris 2023

Parmi les 4 athlètes français, seule **Sophie Caverzan** s'est hissée sur le podium remportant la médaille de bronze.

La remise des médailles a été l'occasion de mettre en avant l'un des symboles spécifiques de la France comme ici le traditionnel béret basque.



*Sophie Caverzan sur le podium pour la catégorie des - 57 kg.*

*Photo non libre de droit – Presse : Amandine Lauriol*

Du **vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 septembre**, la compétition s'est poursuivie avec 59 pays et pas moins de 255 participants répartis dans les 8 catégories olympiques. Les Françaises se sont illustrées en + 67 kg pour **Althéa Laurin** et - 67 kg pour **Magda Wiet-Henin**.

Cette année, un seul arbitre international français a été convié à arbitrer sur cet évènement. **Inprasith Phomphakdy** a ainsi pris part au groupe des arbitres en lice afin de décrocher une place pour Paris 2024. Le collectif a travaillé avec comme chairman **Songchul Kim** qui a été par deux fois arbitre olympique. Celui-ci s'est montré intransigeant vis-à-vis des arbitres présents comme des opérateurs attendant que chacun donne le meilleur de lui-même.



*Photo non libre de droit – Presse : Amandine Lauriol*

**Engelbert Agboton** et **Adolphe Yao** étaient également présents pour faciliter le travail du Chairman.



*Engel et Adolphe avec Angel Spartaro (membre du comité du Paris GP 2023).*

Voici le témoignage d'**Adolphe** qui revient sur cette expérience fortement mobilisante :

« Le travail visait à fluidifier la circulation des arbitres entre les combats pour limiter les temps morts entre deux matchs. Ainsi, nous nous assurons que les arbitres soient à proximité des aires lorsque c'était leur tour de se présenter et qu'ils retournent en salle de repos après leur passage.

Nous avons également contribué sur des aspects logistiques inhérents à l'arrivée des arbitres sur le lieu de la compétition tels que des difficultés d'obtention de visas ou dans la gestion des transports.

Nous avons géré l'équipe des opérateurs constituée par **Joël Briend, Malado Diagne, Véronique Boutry, Hind Lhousni, Harry Emmanuel, Jacques Duvernois, Maud Baylou** et **Anthony Dos Santos**. Le chairman souhaitait des opérateurs qui maîtrisent les règles de compétition de façon à pouvoir suivre les décisions de l'arbitre central avec aisance et rapidité. »



*Engel et Adolphe avec Mohamed Argoubi (chairman WT pour les Paras) Merci à Adolphe Yao pour son témoignage et les photos transmises*



## Contrôle antidopage

**Paul Pogba**, footballeur international français est actuellement suspendu car testé positif pour la **testostérone** lors d'un contrôle antidopage réalisé par l'**Agence Mondiale Antidopage** (AMA).

La testostérone est un composé **anabolisant** inscrit dans la liste des **produits interdits** en compétition. En effet, ce produit augmente de façon non naturelle la masse musculaire et facilite la récupération après l'effort. Elle modifie donc de façon artificielle les capacités physiques du sportif ce qui lui permet de se surpasser.

Il est primordial de pouvoir vérifier l'absence de son utilisation chez le sportif. En France, c'est l'**Agence Française de Lutte Antidopage** (AFLD) qui met en œuvre ces contrôles pendant comme en dehors des compétitions. Cette organisation officielle a la charge de contrôler les sportifs, licenciés ou non, de façon à assurer une compétition équitable. Elle fonctionne avec des médecins, infirmières et des chaperons pour recueillir des prélèvements (sang, phanères, urine) qui seront traités par des **laboratoires accrédités** (il en existe seulement 30 dans le monde et un seul en France).

Beaucoup de substances sont **interdites** telles que les hormones, les bêtabloquants, certains médicaments... La détection étant délicate, le laboratoire d'analyse recherche à la fois des substances non autorisées mais également des substances qui visent à camoufler leur présence comme des diurétiques facilitant l'élimination des produits ou des agents masquants.



Formulaire et kit pour le recueil des urines lors d'un contrôle inopiné

Au **Taekwondo**, le règlement indique que toute compétition promue ou identifiée par la FFTDA doit respecter le règlement médical et les règles antidopage. A l'occasion de **certaines compétitions internationales et nationales**, l'AFLD se déplace pour assurer ce contrôle comme lors du Grand Prix à Paris où tous les médaillés ont été testés.

Les athlètes concernés ont été pris en charge par des chaperons vérifiant leurs gestes jusqu'au moment de leur prise en charge par un médecin ou infirmier. Celui-ci a alors rempli un formulaire notant les informations personnelles du sportif et rendant compte de l'interrogatoire visant à identifier l'éventuelle présence de produits alimentaires masquant les produits dopants.

Les athlètes ont ensuite dû produire environ 90 mL d'urine suffisamment dense et colorée pour permettre le remplissage des deux flacons A et B (flacon test et flacon témoin). Après analyse, les résultats seront envoyés à l'athlète par le laboratoire.

## Quiz n°5

Concernant les contrôles antidopage :

- Si un entraîneur ou un médecin fournit à un sportif des substances interdites, celui-ci peut-il être sanctionné en cas de résultat positif du sportif.
  - a. Oui, l'entraîneur/médecin peut être puni
  - b. Non, seul le sportif sera puni
- Si j'achète à l'étranger un médicament qui m'a été prescrit et qui est autorisé en France, cela peut-il être suivi d'un résultat positif lors d'un contrôle.
  - a. Non, la composition des médicaments est la même quel que soit le pays.
  - b. Oui, les excipients utilisés peuvent différer d'un pays à l'autre. Il faut vérifier la liste des ingrédients.
- A votre avis, à combien de contrôles peut être soumis un athlète.
  - a. 1 par an
  - b. 1 par mois
  - c. 1 par semaine
  - d. Il n'y a pas de limites
- La consommation de compléments alimentaires est sans risque vis-à-vis du contrôle.
  - a. Vrai, ce produit n'est pas un médicament.
  - b. Non, ce produit peut contenir des substances non autorisées.
- Ayant été malade, le médecin m'a prescrit divers médicaments dont certains produits interdits. Est-il possible malgré tout de participer à une compétition ?
  - a. Oui, la substance illicite a été prise pour soigner, c'est donc autorisé.
  - b. Non, le produit étant interdit cela n'est pas possible.
  - c. Oui, si une demande d'autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques a été déposée 30 jours auparavant et acceptée.
- Tout laboratoire d'analyse médical peut étudier les prélèvements réalisés.
  - a. Oui.
  - b. Non.

Réponses au Quiz n°4 : a, b et c : tous les acteurs de la compétition peuvent être sanctionnés / b, d et e : on ne sanctionne pas des malades mais des inciviles / a et c : les familles-spectateurs ne disposent pas d'accréditation

## A votre avis ...

Pensez-vous qu'il faudrait étendre les contrôles antidopage à davantage de compétitions en France ?  
Donnez votre avis sur le lien ci-dessous :



[FFTDA.arbitrage.com01@gmail.com](mailto:FFTDA.arbitrage.com01@gmail.com)

